



*La Présidente*

*Paris, le 8 octobre 2021*

Référence à rappeler : 15-212 / 16-DCC-55

Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements souscrits par les sociétés Labeyrie Fine Foods et SCA Les Aquaculteurs Landais (ci-après, « les parties ») à l'occasion de la prise de contrôle conjoint de la société Groupe Aqualande SA et de ses filiales, autorisée le 22 avril 2016 par décision n°16-DCC-55, et renouvelés par l'Autorité de la concurrence à compter du 22 avril 2021, vous avez proposé de nommer la société Advolis, représenté par M. Dumonteil, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par les parties de leurs engagements, en remplacement du cabinet KPMG représenté par M. Raud.

La société Advolis s'engage à réaliser ses missions dans le respect des engagements déposés le 18 avril 2016. Elle assure être indépendante des parties et n'être exposée à aucun conflit d'intérêt susceptible de porter atteinte à son objectivité ou à son indépendance dans l'exécution de cette mission. A cet effet, vous avez également fourni le projet de contrat de mandat.

Compte tenu des informations transmises à mes services les 2 septembre et 5 octobre 2021, et après analyse de la proposition soumise, je vous informe que j'agrée cette société, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence